Le vendredi 24 août 2023

Objet : <u>Convocation à l'assemblée générale des parents</u>

Madame, Monsieur,

Tous les parents des élèves de l'école St-Jean-Baptiste sont convoqués à l'assemblée générale des parents qui se tiendra le <u>jeudi 31 août 2023</u>. La rencontre se fera au salon du personnel de l'école et elle débutera à <u>19 h.</u>

Lors de l'assemblée, vous serez appelés à élire 3 nouveaux représentants qui siègeront au conseil d'établissement et qui prendront, en votre nom, des décisions au sujet des orientations de l'école.

Vous devrez également nommer un délégué ainsi qu'un substitut au comité de parents. L'assemblée générale pourra aussi, si elle le juge à propos, former un organisme de participation des parents (OPP).

Voici l'ordre du jour qui est prévu.

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Ouverture de l'assemblée
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Désignation d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er septembre 2022
7. Mot de la direction
8. Les fonctions et pouvoirs du CÉ
9. Nomination d'une présidence d'élection
10. Élection des nouveaux membres (1 poste : mandat de 2 ans)
11. Élection de deux substituts
12. Élection d'un représentant au comité de parents et de son substitut
13. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)
14. Rapport annuel 2022-2023
15. Levée de l'assemblée

Sachez que votre participation au conseil d'établissement est essentielle, car la loi stipule que faute d'élire le nombre requis de représentants des parents, la direction de l'école exerce les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement.

Je vous souhaite une excellente journée.

Geneviève Laberge
Directrice de l'école St-Jean-Baptiste